

Avis adopté

Séance plénière du 14 avril 2026

« Crises sanitaires : prévenir, anticiper, coordonner »

Déclaration du groupe Artisanat et professions libérales

S'il y a bien une certitude, selon les experts du domaine de la santé, c'est que le contexte - changement climatique, mondialisation etc. - est de plus en plus favorable à l'émergence d'une nouvelle pandémie. Il est donc impératif de s'y préparer pour être en mesure d'en limiter le plus possible les conséquences à la fois sanitaires, sociales et économiques.

A cet égard, la gestion de la crise du COVID-19 constitue une expérience précieuse. Il est fondamental d'en tirer tous les enseignements pour organiser, à froid, les actions à conduire en cas de nouvelle crise sanitaire, mais aussi d'agir en amont pour mieux préparer la société à ce risque. C'est le double objectif de l'Avis et le Groupe Artisanat et Professions libérales soutient pleinement cette approche anticipatrice.

La crise sanitaire de 2020 a montré que notre faible culture de la prévention avait pu freiner l'acceptation des consignes de protection ou de vaccination. Or, la prévention est reconnue comme un levier majeur non seulement pour améliorer l'efficacité de notre système de santé, mais aussi pour se préparer à affronter un contexte de risque sanitaire élevé.

Il est donc essentiel de favoriser l'appropriation d'une véritable culture de prévention par l'ensemble de la population, mais aussi de mieux intégrer cet enjeu dans la politique de santé. Au-delà, il importe également de renforcer le soutien à la recherche ou encore la politique de sécurisation des approvisionnements en médicaments, dispositifs médicaux et équipements de protection.

Se préparer à une prochaine crise sanitaire suppose, par ailleurs, d'élaborer une stratégie tirant les leçons des failles ou faiblesses constatées lors de la crise du COVID-19. L'Avis identifie de grands principes à prendre en compte pour cela. De son côté, le Groupe Artisanat et Professions Libérales retient deux idées-forces autour de la nécessité à la fois d'assurer une meilleure efficacité au pilotage de la crise, mais aussi de garantir l'adhésion de la population aux décisions prises.

Sur le pilotage, tout d'abord. Le caractère très centralisé et hospitalo-centré qui a été privilégié par le passé, a montré ses limites : des instructions trop tardives, trop denses, parfois inadaptées aux situations concrètes... Il faut donc davantage tenir compte des réalités et contraintes des territoires.

Cela implique d'associer les acteurs de terrain à l'élaboration des consignes nationales, afin de garantir leur opérationnalité tout en assurant la coordination dans la prise en charge sanitaire et médico-sociale des personnes malades ou en situation de fragilité. Prévoir dès maintenant – comme le recommande l'Avis - des plans de gestion de crise dans le cadre des instances territoriales compétentes, devrait y contribuer.

Le Groupe soutient aussi la proposition de créer un canal structuré de diffusion régulière des informations officielles vers les professionnels de santé dont le rôle de relai de proximité représente un atout à ne pas négliger.

Cela nous conduit à la seconde idée-force : la qualité de l'information et de la communication grand public revêt une importance cruciale en période de crise.

Il s'agit de tout mettre en œuvre pour garantir une information institutionnelle fiable, transparente, claire et pédagogique, et de s'assurer ainsi de la compréhension des messages et de l'acceptation des consignes sanitaires par la population.

Mais il s'agit également de contrer les fausses informations - diffusées notamment par les réseaux sociaux et portées par de soi-disant experts - dont les impacts sont d'autant plus forts qu'ils s'inscrivent dans un contexte général de défiance envers la parole publique comme envers la science. A ce titre, le Groupe partage les préconisations appelant à renforcer l'esprit critique et la culture scientifique de la population, mais aussi à répondre aux préoccupations des usagers en associant les instances ad hoc dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de protection ou de vaccination. Le Groupe regrette toutefois que l'Avis n'ait pas souligné l'importance de progresser également vers une meilleure couverture vaccinale des professionnels exerçant au sein des établissements sanitaires et médico-sociaux.

En conclusion, le Groupe Artisanat et Professions Libérales a salué la démarche constructive de cet Avis qui appelle, en s'appuyant sur les retours d'expérience d'une large variété d'acteurs (chercheurs, élus, instances de gouvernance en santé, professionnels du soin et de l'accompagnement, établissements, associations...), à une mobilisation collective pour gérer une future crise sanitaire avec la meilleure efficacité possible. **Il a donc exprimé un vote favorable.**